

## ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal N°2 - 2021-2026

Séance du 13 avril 2022 à 20h00

à Prilly

Présidence :	PISANI	Jean-Claude
Délégués du Conseil intercommunal		
Présents : Jouxten-Mézery (JM)	GRANDCHAMP	Thierry
	MANTHEY	Jacek
	MÜLLER	Aude
Prilly (P)	AMBLET	Olivier
	BARBEY	Aurélie
	CONNE	Georges
	DEILLON	Fabien
	DRAYER	Blaise
	FERNANDEZ	Sylvain
	GIROUD	Yan
	MAROLF	Philippe
	MONNEY	Johanna
	NOSEDA GUIGNARD	Geneviève
	PILET	Olivier
Romanel-sur-Lausanne (RsL)	BOVEY	Christian
	MUGGLI	Philippe
	PISANI BEN NSIR	Nadia
Excusés : Jouxten-Mézery	ASCHWANDEN	Sonja
	KLINGER-LOHR BONVIN	Mariela (absente)
Prilly	REYMOND	Antoine
	SARTORELLI	Doriane
	SIVAGURU	Cayatthiry
Romanel-sur-Lausanne	DAGON	Jennifer
	SPÖRRI	Daniel
Comité de direction		
Présents : Jouxten-Mézery	SCHÖNI	Nathalie
Prilly	JOLY	Rebecca
	BOURQUIN BÜCHI	Anne
Romanel-sur-Lausanne	MANCINI	Luigi
Excusées : secrétaire CO	CARNEVALE	Eliane
Secrétaire CI	BORER	Valérie
Procès-verbal :	BORER	Valérie

#### **4. Nomination et assermentation du nouveau secrétaire du Conseil intercommunal dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022**

Pour faire suite à la démission de la secrétaire au 30 juin 2022, Mme Manuella KAUFMANN, secrétaire du Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne se présente au poste.

Sans autre proposition, Mme Manuella KAUFMANN est élue secrétaire du Conseil intercommunal dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022, de même que pour la séance du jour.

#### **5. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021**

Il n'y a pas de commentaire ni de demande de lecture.

**Vote** le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

#### **6. Correspondance et communication du Bureau**

Correspondance :

M. le Président a reçu en date du 25 février 2022 la lettre de démission de la secrétaire du Conseil intercommunal. Il en donne lecture de même que sa réponse datée du 18 mars 2022.

Le Président a reçu en date du 23 mars 2022 la lettre de démission de Mme Camille Jeanmonod.

M. le Président a reçu en date du 17 mars 2022 un mail de Mme la Préfète Marion Freiss concernant sa rencontre annuelle avec le Président du CI et la Présidente du Comité de direction (CoDir).

Règlement CI :

Le Président explique que le règlement datant de 2006 doit être refait vu que les statuts ont été modifiés. Une visioconférence a eu lieu en février avec la Juriste du canton. Tous les points qui avaient déjà été soulevés par la Juriste ont été repris et intégrés au règlement. Elle doit confirmer que ce dernier est en phase avec les statuts actuels. Dès son feu vert, il sera transmis au CoDir pour un préavis.

#### **7. Communication du Comité de direction**

M. Luigi MANCI informe que le CoDir a été interpellé par des habitants de la commune de Romanel-sur-Lausanne concernant la convocation du Conseil intercommunal. Il rappelle que les convocations doivent être transmises aux Greffes des 3 communes pour affichage au panneau public.

#### **8. Préavis N° 1/2022 relatif aux comptes 2021**

Mme Aurélie BARBEY (P), rapporteure, donne lecture des conclusions de la Commission de gestion et finances. (CoGEF)

Le Président ouvre la discussion suivant les pages du préavis.

M. Jacek MANTHEY (JM) a une remarque formelle concernant l'intitulé du préavis. Ce dernier s'appelle « Etats financiers » alors qu'il devrait s'appeler « Comptes 2021 ». Concernant le rapport de la CoGEF, cette dernière a-t-elle les compétences d'adopter le préavis ?

M. le Président précise que c'est le CI qui adopte les comptes et que la CoGEF propose d'adopter les comptes.

Introduction et observations générales

p. 3

La parole n'est pas demandée

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS,

- vu le préavis N° 1/2022 du Comité de direction du 16 février 2022
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances du 29 mars 2022
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver les comptes de l'ASIGOS pour l'année 2021 présentant un excédent de charges de CHF 3'132'917.44.

## **9. Préavis N° 2/2022 concernant la gestion du Comité de Direction pour l'année 2021**

M. Christian BOVEY (RsL), rapporteur, donne lecture des conclusions de la Commission de gestion et finances. (CoGEF)

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacek MANTHEY (JM) aimerait faire un complément au point 3 du rapport de la CoGEF concernant la question « quels sont les progrès qui ont été faits dans le processus d'intégration du primaire dans l'ASIGOS + » et la remarque de la CoGEF « de nombreuses questions doivent être réglées ». Il suggère au CoDir de se référer à ses rapports de minorité lors des discussions sur les statuts.

Mme Rebecca JOLY, en réponse à la remarque de la CoGEF, aimerait la remercier pour le travail constructif tant au niveau des comptes et de la gestion que du futur budget. Le CoDir partage la satisfaction d'avoir des bonnes relations avec la CoGEF.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote du préavis.

**Vote** à l'unanimité, le préavis est accepté.

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS,

- vu le préavis N° 2/2022 du Comité de direction du 16 février 2022
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances du 29 mars 2022
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2021

## **10. Préavis N° 3/2022 visant à l'octroi d'un crédit de CHF 96'600.00 destiné à la prise de mesures urgentes sur le réseau d'eau potable du Collège du Grand-Pré et à l'étude d'une solution d'assainissement**

M. Olivier PILET (P), rapporteur, donne lecture des conclusions de la Commission ad 'hoc.

M. Philippe MUGGLI (RsL) prend la parole en tant que président de la CoGEF. La commission n'a pas été mandatée pour étudier ce préavis. Cependant Mme Rebecca JOLY avait prévenu la commission de cette problématique. Vu le contexte, la commission ne pouvait pas s'opposer à ces travaux.

Le Président ouvre la discussion.

M. Olivier AMBLET (P) demande si des études d'eau sont faites régulièrement dans tous les collèges.

Mme Rebecca JOLY répond que pour les collèges plutôt anciens avec un risque de détérioration de tuyaux et germes dans l'eau, des analyses sont faites régulièrement. On savait que pour le Grand-Pré, c'était un

Mme Nadia PISANI BEN NSIR s'était posé la question lors de la séance avec Mme Nathalie SCHÖNI où étaient indiquées les rémunérations des Conseils d'Etablissement.

M. Luigi MANCINI indique l'article 14 attributions du CI, alinéa 16 des statuts : *fixer les indemnités des membres du CI, du président et du secrétaire, sur proposition du CoDir, celles du président et des membres du Comité de direction.*

Le CoDir a prévu de régler le problème de la rétribution des Conseils d'établissement dans le règlement en plus de celle des directeurs d'établissement.

M. le Président passe au vote de la proposition des indemnités et jetons de présence pour la législature 2021 – 2026 tels que présentés. A une grande majorité, la proposition est acceptée.

### **Election des membres du bureau du Conseil intercommunal pour 2022 - 2023**

Le bureau est composé pour l'année 2021 – 2022 :

Président	PISANI Jean-Claude	Romanel-sur-Lausanne
Vice-président	Vacant	
Scrutatrice	DAGON Jennifer	Romanel-sur-Lausanne
Scrutatrice	NOSEDA GUIGNARD Geneviève	Prilly
Scrutateur suppléant	MAROLF Philippe	Prilly
Scrutateur suppléant	SPÖRRI Daniel	Romanel-sur-Lausanne

Tous les membres se représentent à leur fonction. M. le Président demande si quelqu'un serait intéressé à rejoindre le bureau ou à prendre la Vice-présidence.

Sans autre proposition, c'est à l'unanimité que le bureau est réélu.

### **14. Election des membres de la commission de gestion et finances pour 2022 - 2023**

La commission est composée pour l'année 2021 – 2022

GRANDCHAMP Thierry	Jouxens-Mézery
BARBEY Aurélie	Prilly
DEILLON Fabien	Prilly
BOVEY Christian	Romanel-sur-Lausanne
MUGGLI Philippe	Romanel-sur-Lausanne

La commission se représente dans son ensemble. Sans autre proposition, les membres de la commission sont élus tacitement.

### **15. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)**

Nihil

### **16. Questions et divers**

Mme Johanna MONNEY (P) demande à pouvoir recevoir les documents en format électronique et non pas sous forme papier comme actuellement.

M. le Président propose d'écrire à tous les conseillers pour connaître leur préférence.

Mme Aurélie BARBEY (P) propose également de ne pas imprimer autant de documents mis à disposition le jour de la séance.

Mme Rebecca JOLAY répond que les bâtiments sont à l'ASIGOS et loue éventuellement les salles. Donc tous les frais liés aux bâtiments sont pris en charge par l'association et lors de location rentre partiellement dans ledit prix pour les sociétés locales. Pour les salles de gymnastique du Grand-Pré et de l'Union, elles sont également gérées par l'ASIGOS avec une utilisation très large de la part des activités scolaires.

M. Fabien DEILLON (P) est interpellé par la question de sa préopinante. Depuis quelques années, on dit à la CoGEF qu'il n'y a pas de concurrents et qu'on est absolument obligé de passer par cette société. Il faut éclaircir la chose !

Mme Rebecca JOLY informe qu'elle va se renseigner auprès du service domaines et bâtiments pour savoir si on peut faire jouer la concurrence.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h38.

Le Président



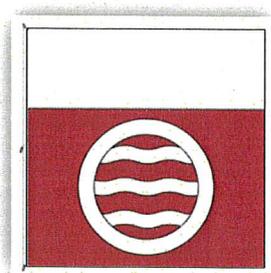
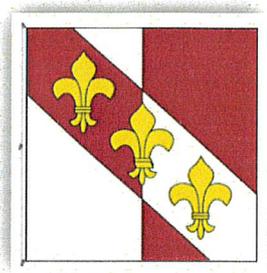
Jean-Claude Pisani

la secrétaire



Valérie Borer

Annexe mentionnée



## ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Jetons de présence et indemnités

Législature 2021 - 2026

Jetons de présence lors des séances du Conseil intercommunal		
Conseillers	Par membre et par séance	CHF 50.00
En plus pour les scrutateurs et scrutateurs suppléants	Par membre et par séance	CHF 20.00

Jetons de présence lors des séances du bureau du Conseil intercommunal		
	Par membre et par séance	CHF 50.00

Jetons de présence lors des séances de commissions		
	Par membre et par séance	CHF 50.00
Rapport de commission	Par rapport	CHF 80.00
Rapport sur les comptes et budgets	Par rapport	CHF 120.00

Indemnité		
Président	Par année	CHF 600.00
Vice-Président	Par année	CHF 200.00

Secrétaire du Conseil intercommunal : CHF 45.00 / heure net (6 semaines de vacances, jours fériés et 13<sup>e</sup> inclus)